



PREMIER MINISTRE



Contribution du Chantier national prioritaire au groupe « logement des jeunes »

Paris, le 15 avril 2009

Question préalable : y-a-t-il un problème « logement des jeunes » ?

En matière de politique de l'habitat comme dans d'autres politiques publiques, le risque est celui de la segmentation par public, qui, si elle est poussée trop loin, amène à une absence de lisibilité et de cohérence. Pire même, celui de la concurrence, car comment choisir entre des catégories de publics qui toutes présentent des difficultés spécifiques et appellent des réponses dites adaptées : jeunes, personnes âgées, handicapées, travailleurs pauvres, ménages précaires.

De plus la population jeune, si elle peut être facilement caractérisée par l'âge (nous conviendrons que l'on parle ici des moins de 30 ans) est très hétérogène : étudiants, jeunes en formation, en recherche d'emploi en stage, jeunes en errance, etc...

Toutefois, de nombreuses enquêtes (enquête logement de l'INSEE, enquête sur l'accession à la propriété) et études, mettent en évidence que les jeunes connaissent de véritables difficultés à accéder, quand ils le désirent ou quand ils y sont contraints pour des raisons liées à la formation initiale ou continue, à l'emploi, à un logement autonome, de qualité, accessible financièrement.

D'autre part, la dimension territoriale est également importante, car ces difficultés sont évidemment relatives aux caractéristiques des marchés de l'habitat.

Première orientation

La question de logement des jeunes relève moins de dispositifs spécifiques même s'il en faut) que des politiques locales de l'habitat. Plus que des plans départementaux pour le logement des jeunes, qui, pour ceux qui existent se sont révélés des exercices formels, sans véritable portée opérationnelle, il faut plaider pour que les documents de cadrage et de programmation de logement, au premier rang desquels les PLH(programmes Locaux de l'Habitat), intègrent bien cette question et déterminent, en fonction des caractéristiques locale et des besoins, les actions à mettre en place.

Le PLH permet d'objectiver les besoins et/ou les demandes, de fixer les orientations prioritaires, et, le cas échéant, d'explicitier les arbitrages.

Dans certains cas, la dimension du SCOT qui s'élabore sur un périmètre plus large que celui du PLH, peut s'avérer plus pertinente, notamment au regard des problématiques de formation et de déplacement.

Enfin, les Régions, qui ont des compétences étendues en matière de formation, sont souvent amenées à développer des réponses dans le domaine du logement. De ce fait elles constituent des partenaires incontournables d'une politique du logement en faveur des jeunes.

De l'exigence de connaissance :

Elaborer une politique territorialisée de l'habitat pour les jeunes requiert des éléments d'observation et d'analyse. Il peut être utile de lancer sur certains territoires des études, l'instar de celle en cours dans la région Nord-pas-de-Calais, pilotée par la DREAL, qui s'intéresse aux besoins en logement des jeunes en lien avec les problématiques d'insertion et de mobilité.

De même, les observatoires de l'habitat qui se développent un peu partout peuvent-ils prévoir des items concernant spécifiquement le public jeune.

Deuxième orientation :

Encourager le développement de l'observation et de la connaissance de manière pérenne.

La problématique de l'hébergement :

Les jeunes constituent une part croissante du public accueilli dans les structures d'hébergement, ou faisant appel au 115 (20% selon l'enquête INSEE de 2001).

A titre d'illustration, une étude réalisée très récemment par le 115 de Seine Saint Denis sur les personnes orientées à l'hôtel entre le 1^{er} janvier et le 28 février 2009, montre que 29% des isolés concernés sont des jeunes de moins de 25 ans et parmi ceux-ci 43% sont des femmes.

Il faut préciser que la connaissance de la population des jeunes sans domicile fixe, comme plus généralement celle des SDF, souffre d'un déficit général.

Toutefois, une étude réalisée en 1998 par l'INED auprès des « jeunes dans domicile ou en situation précaire » permet de dresser quelques éléments de caractérisation :

Il s'agit majoritairement d'hommes (63%), d'origine sociale modeste, (la ½ déclare avoir un père ouvrier), faisant référence à un phénomène de « pauvreté héritée », avec une faible qualification, et ayant souvent vécu un déracinement géographique et culturel.

Il s'agit là aussi d'un public diversifié : jeunes en rupture familiale, sortants des services de l'Aide Sociale à l'Enfance, sortants de prison, jeunes victimes d'addiction, les caractéristiques pouvant se cumuler. Si les trajectoires menant à la rue sont multiples, le poids du contexte familial et des événements vécus pendant l'enfance et l'adolescence est déterminant. (La conférence de consensus de novembre 2007 donne des indications intéressantes sur les jeunes sans domicile).

Le corollaire de ces situations est la fréquence des suicides, des fugues, et du passage par la prison (dans l'enquête citée, 30% des jeunes avaient déjà fait au moins une tentative de suicide)

Au regard, l'offre d'hébergement et d'insertion tend à s'adapter mais elle répond encore de manière insatisfaisante à certaines situations (squatters à la recherche d'un abri pendant l'hiver, jeunes errants avec des animaux, etc ...)

Or plus encore que pour d'autres catégories de population, l'hébergement doit vraiment représenter un accès à une insertion par le logement, la perspective d'un hébergement au long court se révélant à terme particulièrement destructurant.

Pour ce public, la question de l'intervention sociale se pose de manière souvent délicate, et requiert parfois des formes d'accompagnement social novatrices (structures à bas seuil d'exigences, accompagnement sur les lieux de vie mêmes des jeunes tels que les squats, etc...)

Troisième orientation :

Améliorer la connaissance du public jeune hébergé, notamment du point de vue des parcours

Renforcer les passerelles entre les systèmes de prise en charge : ASE, hôpital articuler les réponses, à l'instar des comités pour le logement autonome des jeunes (CLAJ)

Soutenir quelques projets atypiques d'hébergement pour les jeunes

La question de l'offre :

La première demande des jeunes en recherche de logement est celle d'un logement accessible financièrement plus que celle d'un produit spécifique. On peut certes encourager les bailleurs publics à construire plus de petits logements, créneau qui a été un peu abandonné ces dernières années au profit des types 2 et 3 ;

Mais plus qu'un produit spécifique, il s'agit de promouvoir des formes d'habiter correspondant à des demandes d'aujourd'hui : co-location, sous-location, occupation encadrée de bâtiments vacants, logement inter-générationnel.

Quatrième orientation :

Inciter les bailleurs publics à développer des produits nouveaux favorisant ces nouveaux modes d'habiter, ainsi que des formules répondant aux besoins de logement pour des durées limitées lié à des mobilités.